

Note d'information relative à la simplification et adaptation des modalités de candidature – SAD Acquisition de Véhicules 2026-08 – Publication de la Version 2 du Document descriptif du SAD valant RC (Règlement de la Consultation)

Nouvelle version applicable au 29/05/2026

Contexte : L'UGECAM de Normandie a procédé à une mise à jour du Système d'Acquisition Dynamique (SAD) relatif à l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion. La version 2 du document descriptif, valant règlement de la consultation, a pour objet de simplifier les modalités de candidature et de faciliter l'accès au système, ouvert jusqu'au 14 mars 2030.

Cette évolution s'inscrit dans une logique de proportionnalité des exigences et d'allègement des charges administratives, sans modification des exigences de qualité et de sécurité applicables aux prestations exécutées.

Évolutions apportées aux modalités de candidature (phase d'admission)

1. Simplification des justificatifs administratifs

Dans le cadre du principe de simplification administrative et du principe « dites-le-nous une fois », certains justificatifs administratifs pourront, lorsque cela est possible, être vérifiés directement par l'acheteur auprès des bases officielles accessibles.

La production systématique d'un extrait Kbis récent n'est plus exigée au stade de l'admission, sous réserve de la possibilité pour l'acheteur de vérifier les informations nécessaires.

2. Allègement des justificatifs techniques pour les véhicules adaptés (PMR / minibus)

Pour les sous-catégories relatives aux véhicules TPMP et au transport collectif, la capacité du candidat peut être justifiée, au stade de l'admission, par une déclaration du candidat attestant de sa capacité à fournir des véhicules conformes aux exigences réglementaires et techniques applicables.

Cette déclaration peut être accompagnée, le cas échéant, de tout élément permettant d'apprécier cette capacité, notamment des références professionnelles, descriptifs techniques, fiches véhicules ou tout document équivalent.

3. Véhicules d'occasion

Pour la catégorie des véhicules d'occasion, les candidats s'engagent, au stade de l'admission, à respecter les exigences minimales définies dans le cahier des charges, notamment en matière d'historique des véhicules, d'état des pneumatiques et de maintenance.

Les modalités de contrôle détaillées sont mises en œuvre lors de l'exécution des marchés subséquents.

4. Capacité technique et références

La capacité technique des candidats est appréciée notamment au regard de références professionnelles pertinentes.

Les candidats peuvent produire une liste déclarative d'au moins deux références pertinentes réalisées au cours des trois dernières années ou tout élément équivalent attestant de leur expérience.

5. Capacité économique et financière

L'appréciation de la capacité économique et financière repose sur le niveau d'activité du candidat ou tout élément équivalent permettant d'apprécier sa capacité à exécuter des prestations de nature, de volume et de complexité comparables à celles du présent système d'acquisition dynamique.

Maintien des admissions existantes

La présente mise à jour n'a pas d'incidence sur les décisions d'admission déjà prononcées. Les opérateurs économiques déjà admis conservent leur statut sans démarche complémentaire.

Exigences de qualité et de sécurité

La simplification des modalités de candidature n'a pas d'incidence sur les exigences de qualité, de sécurité et de conformité applicables à l'exécution des marchés subséquents.

Les contrôles techniques demeurent stricts et incluent notamment la transmission de justificatifs de conformité, de photographies datées et de tout document réglementaire préalable à la livraison.

Le SAD reste ouvert aux nouvelles candidatures de manière continue jusqu'au **14 mars 2030** sur le portail www.marches-publics.gouv.fr.

Fait à Le Petit Quevilly, le 29 mai 2026.

Le Service Marchés Publics – UGECAM de Normandie